



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE
REPUBLIQUE DU BENIN



FIDA
Investir dans les
populations rurales



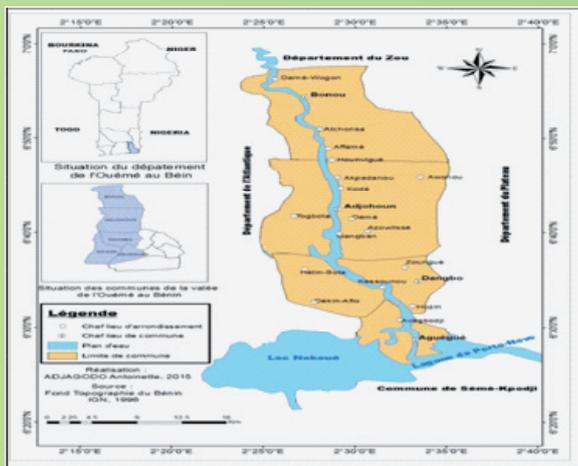
Programme
d'adaptation
de l'agriculture
paysanne
ASAP

FICHE DE CAPITALISATION

STRATÉGIE ENDOGÈNE D'ADAPTATION AUX EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES : EXPÉRIENCE DES PLANCHES SURÉLEVÉES DANS LA VALLÉE DE L'OUÉMÉ

Mots clés : Planche surélevée-Artisan
local-Crue-Revenus

Localisation de l'expérience



Carte de la vallée de l'Ouémé

Dangbo, Adjohoun et Aguégoués sont trois communes du département de l'Ouémé situées dans la vallée de l'Ouémé où l'expérience de l'amélioration des techniques de réalisation des planches surélevées a été faite avec l'appui du PADMAR. Cette zone regorge de beaucoup de potentialités constituées des bas-fonds et des plaines inondables propices à l'agriculture



Présentation des coopératives porteuses de l'expérience

L'expérience des planches surélevées est portée par 19 coopératives dans les trois communes pour un effectif total de 481 bénéficiaires dont 188 femmes et 273 jeunes dont l'âge est compris entre 18 et 35 ans. La superficie totale aménagée est de 81 ha pour un montant global de 127 025 000 FCFA, avec l'appui technique et financier du PADMAR.



Octobre 2020

□ Genèse de l'expérience

Pratique endogène des producteurs de la vallée, une planche dans le contexte de maraichage, est une petite élévation de terre (environ 10 à 20 cm de hauteur) formée à partir d'un mélange de mottes de terre et de mauvaises herbes bien nivelée en forme rectangulaire (dimensions variables d'une région à une autre) sur laquelle

Communes	Effectif				Superficie aménagée (ha)	Caractéristiques des planches	Coût à l'ha (FCFA)	Coût (FCFA)
	H	F	J	T				
Dangbo	122	65	106	187	17,02	Longueur : 5 m Largeur : 2m Hauteur ≥ 0,5m	1 785 252	30 385 000
Adjohoun	29	42	43	71	8,13	Longueur : 25 m Largeur : 5 m Hauteur ≥ 0,5m	2 243 542	18 240 000
Aguégués	142	81	124	223	56	Longueur : 25 m Largeur : 2,5 m Hauteur ≥ 0,5m	1 400 000	78 400 000
Total	293	188	273	481	81,15			127 025 000

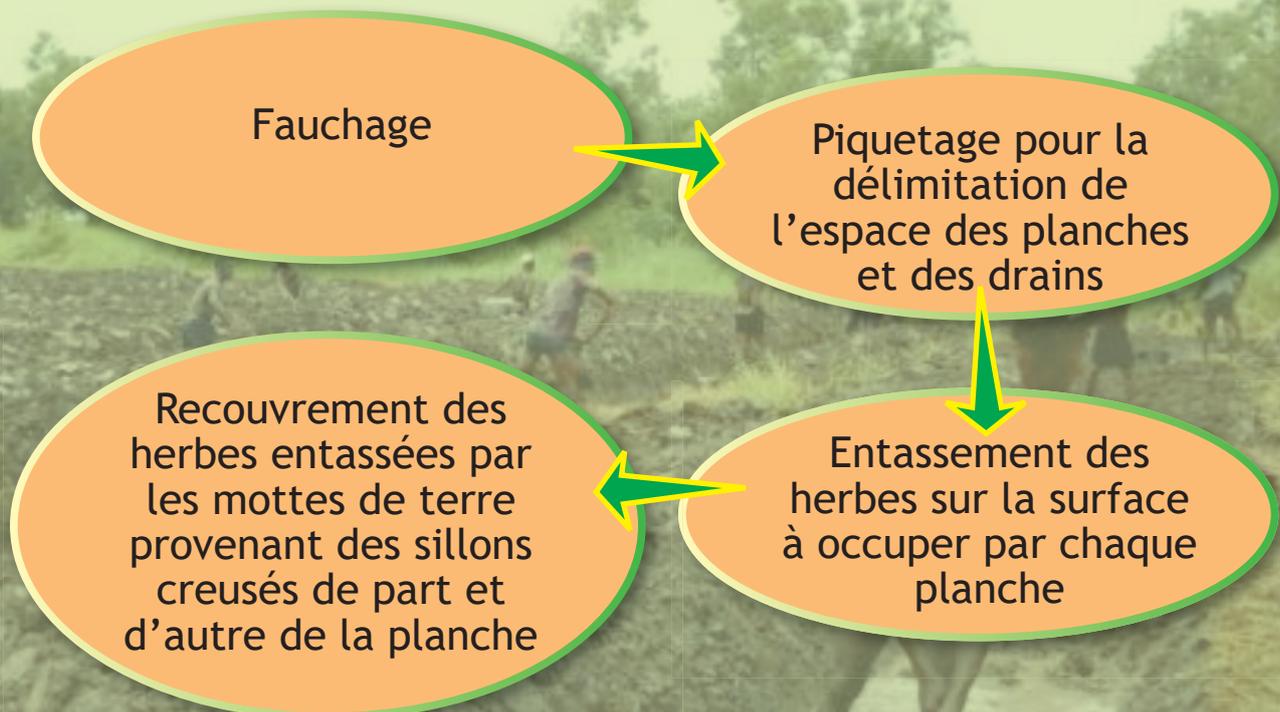
différentes cultures maraîchères sont produites après le passage de l'inondation.

Dans la vallée de l'Ouémé, le phénomène naturel de crue et de décrue présente l'avantage de produire sans l'utilisation d'engrais chimiques de synthèse. Les diagnostics d'exploitation faits par les Techniciens spécialisés en Maraichage (TSM) du PADMAR sur les sites maraîchers de la vallée de l'Ouémé (Adjohoun, Aguégués et Dangbo) ont permis de comprendre que dans cette région, le système de production pratiqué est celui de décrue. En effet, le cycle de production s'étale généralement d'octobre à juillet. Cette période de production couvre alors la grande saison sèche et la grande saison pluvieuse. Avec les caractéristiques physicochimiques des sols de la région, l'infiltration de l'eau se déroule de

manière très lente. Ce phénomène occasionne très souvent l'inondation des champs et donc des pertes de productions.

Dans le but d'accroître durablement les revenus des exploitations maraîchères, tout en améliorant leur résilience aux effets du changement climatique, le PADMAR a apporté une amélioration dans la réalisation des dites planches surélevées. Désormais, ces planches ont une hauteur variant de 0,5 m à 1,5 m, donc suffisamment élevée pour préserver les cultures mises en place. Aussi, la profondeur des sillons et des trous à poisson permet d'augmenter la durée de rétention d'eau qui sert à l'arrosage des plants dans la période de stress hydrique. La période propice pour la confection des planches surélevées dans la vallée de l'Ouémé s'étale de mi-Novembre à juillet.

Le processus de réalisation des planches surélevées comporte les étapes clés ci-après :



□ Stratégie de mise en œuvre en HIMO

Après le recrutement des artisans locaux par avis à manifestation d'intérêt, les ordres de travail sont élaborés et signés par les deux parties c'est-à-dire, le PADMAR/ProCaR et chaque artisan local. Une avance de 20% du montant total du contrat est payé aux prestataires et le solde à la fin de la réalisation des travaux.

Pour ces travaux d'aménagements réalisés en

HIMO, 836 personnes dont 195 femmes ont été impactées directement dans les trois communes concernées réparties comme suit :

Adjohoun : 209 artisans locaux et ouvriers dont 46 femmes

Aguégoués : 389 artisans locaux et ouvriers dont 81 femmes

Dangbo : 238 artisans locaux et ouvriers dont 68 femmes

□ Impact obtenu

Témoignage sur l'amélioration de la productivité des cultures d'un producteur bénéficiaire des planches surélevées : Cas d'Adjohoun

On m'appelle NOUKPO Léon, âgé de 38 ans marié et père de 06 enfants. Je suis le président de la coopérative Mahoukolo de Gbannan qui est composée de 23 membres dont 15 femmes et 17 jeunes.



Avec l'appui technique et financier du PADMAR en 2019, notre coopérative a pu aménager 3 hectares en planches surélevées. Avant 2019, nous produisions sur un site non aménagé, ce qui nous exposait à des pertes de production dues aux inondations fréquentes. Cet aménagement a permis d'accroître de façon remarquable la productivité du piment sur notre site notamment. En effet, avant 2019 :

- On récoltait 400 paniers de 12 kg soit 5 T/ha contre 700 paniers de 12 kg soit 8T/ha après les aménagements.
- Sur 100 plants repiqués on enregistrait 30 pertes soit 30% de taux de mortalité.
- Le coût élevé de la main d'œuvre pour la réalisation des planches surélevées a toujours limité la superficie emblavée par notre coopérative à un maximum de 0,4 ha contre 3 ha avec l'appui financier et technique du PADMAR. Cet accroissement de la superficie emblavée appuyé d'un renforcement de capacités sur les itinéraires techniques de production, a tout naturellement augmenté notre revenu de 2 375 000FCFA à 3 800 000 FCFA pour 1 ha soit une marge bénéficiaire de 561 400 FCFA contre 1 047 800 FCFA à l'ha.

Témoignage d'une artisane locale spécialiste des planches surélevées : Cas de Dangbo

Je me nomme VESSENON Marie, âgée de 40 ans, je suis artisane locale spécialisée dans la réalisation des planches surélevées. J'ai signé un contrat avec le PADMAR/



ProCaR pour la confection de 98 planches de dimensions 5m x 2m sur le site de Hêtin-Sota dans la commune de Dangbo, ce qui n'a jamais été possible sans être un entrepreneur formellement enregistré. Dans la mise en œuvre de ce contrat d'un montant de 490 000 FCFA, j'ai eu à recruter 3 ouvriers qui m'ont aidé dans la conduite des travaux. Au terme des travaux, j'ai pu solder la scolarité de deux de mes enfants et investir également dans mes activités secondaires (vente de divers). De plus j'ai pu acheter un portable qui me permet de communiquer.

Pendant la réalisation des travaux de confection des planches surélevées par mes ouvriers, je m'étais chargée d'apporter de l'eau pour humidifier le sol, lorsqu'il devient plus dur à travailler par ces derniers. Pendant les activités, je m'occupais également du repas des ouvriers.

□ Compte d'exploitation du piment

	Production sans planche surélevées	Production avec planche surélevées
Rendement	5000 Kg/ha	8000 kg/ha
Total des charges (FCFA)	1 813 000	2 752 200
Revenu (FCFA)	2 375 000	3 800 000
Marge (FCFA)	561 400	1 047 800

□ Difficultés rencontrées/ leçons tirées dans la mise en œuvre de l'expérience

Les difficultés majeures sont les suivantes :

- Modalités de paiement trop rigides (avance de démarrage de 20% du montant total des prestations pour exécuter à 100% les travaux ; 70% après la réception provisoire concluante et 10% à la réception définitive)
- Stratégie mise en place pour le paiement des artisans locaux qui les obligent à faire plusieurs aller et retours entre le siège du PADMAR/ProCaR et leurs lieux de résidence.
- Stratégie d'élaboration des ordres de travail qui est centralisée au sein du ProCaR sans une forte implication des TSM qui maîtrisent les noms des artisans locaux ce qui occasionne les retards dans la mise en œuvre du processus
- L'assèchement par endroit de l'eau dans les sillons malgré l'amélioration apportée à la profondeur des sillons qui est passée de 20 cm à 1,5 m
- La non réalisation des drains d'évacuation d'eau entraîne parfois l'inondation de certaines planches.

□ Suggestions d'amélioration

- Améliorer les avances de démarrage à hauteur de 40% au moins
- Associer les TSM dans l'établissement des ordres de travail
- Organiser des missions de remise de chèques aux artisans locaux dans les communes
- Prévoir des retenues/bâches d'eau dans les travaux de confection de planches surélevées sur les sites
- Prévoir des drains d'évacuation des eaux de pluies dans les travaux de confection des planches surélevées

□ Reproductivité

- Disponibilité de plaines inondables aménageables
- Disponibilité des ressources financières pour le recrutement de la main d'œuvre
- Disponibilité de la main d'œuvre (artisans locaux) qualifiées
- Disponibilité de matériels et équipements adaptés aux travaux d'aménagements

□ Durabilité

La durabilité de l'expérience se trouve dans :

- Expérience basée sur les pratiques endogènes
- Implication des bénéficiaires dans l'identification des sites, la définition des caractéristiques des planches, la réalisation et le suivi des travaux.
- Capacité professionnelle acquise par les artisans locaux à reproduire l'expérience sur d'autres sites
- Implication des acteurs intervenant dans le secteur agricole (ATDA, DDAEP, UCCM, Mairie) dans la mise en œuvre de l'expérience.

□ Défis

Le plus grand défi à relever est l'établissement et l'intensification des liens d'affaires pour l'écoulement des produits maraichers qui seront issus de ces sites aménagés en planches surélevées, surtout avec l'augmentation des superficies emblavées pour la production.

□ Perspective

- Accompagner les artisans locaux et les bénéficiaires des planches surélevées à mettre en place des Groupements d'intérêts Economiques ou coopérative de prestataires professionnels
- Etendre l'expérience dans les communes favorables à l'activité et comprises dans la zone d'intervention du PADMAR
- Etendre l'expérience au profit des groupes cibles en attente.

